

*La Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
Chargée des Relations Internationales sur le Climat*

Ségolène Royal

Paris, le 26 janvier 2017

Monsieur le Secrétaire général,

Comme vous le savez, le ministère de la fonction publique a préparé un projet de décret appliquant le protocole dit « PPCR » (parcours professionnels, carrières et rémunérations) aux corps d'ingénieurs de catégorie A ayant vocation à s'appliquer au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État. Le projet de décret vient de franchir l'étape du Conseil d'État le 10 janvier et est sur le point d'être soumis au contreseing interministériel.

J'ai noté l'opposition de votre organisation syndicale à ce projet de décret et j'ai eu l'occasion de faire valoir cette opposition auprès de mes collègues du Gouvernement.

Toutefois, à l'occasion d'un échange que vous avez eu avec mes services, vous avez été informé des avancées que représente l'application de ce protocole pour les corps concernés.

En effet, PPCR introduit de substantielles améliorations sur le pied de grille mais aussi sur les grades et indices terminaux puisqu'il crée un troisième **grade débouchant en Hors-Echelle A** (s'ajoutant à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef) et des indices terminaux nettement améliorés aux 1^{er} et 2^{ème} grades, **susceptibles d'avoir un impact très positif sur la retraite des agents du corps.**

..!..



Monsieur Abdallah EL HAGE
Secrétaire général de SNIPECT-FO
11, rue Meslay
75003 Paris

La montée en charge progressive de ce troisième grade à hauteur de 10 % de l'effectif à terme doit en particulier conduire à multiplier par deux environ les effectifs du corps débouchant au sommet de l'échelle chiffre de rémunération de la fonction publique ou en Hors-Echelle A, soit aux niveaux atteints par le statut d'emploi d'ICTPE.

J'ai bien noté en revanche, que le protocole PPCR ne répond pas à l'ensemble des attentes que vous avez régulièrement formulées et lesquelles renvoient à un projet alternatif d'évolution statutaire.

À cet égard, si le PPCR devait être mis en œuvre pour les ITPE, je demanderais au directeur des ressources humaines de définir, en concertation étroite avec votre organisation, des modalités de gestion garantissant une pleine mobilisation de l'ensemble des postes disponibles sur le troisième grade et sur l'emploi d'ICTPE.

Par ailleurs je saisis également la Ministre de la Fonction publique pour travailler à une plus grande ouverture de l'accès des ITPE aux emplois de direction des services déconcentrés. Enfin, la mise en œuvre de PPCR devra donc s'accompagner d'un chantier de rénovation de la charte de gestion du corps que j'engagerai.

Compte tenu de ces éléments, je souhaite ainsi que vous me confirmiez dans les meilleurs délais votre position sur l'application du protocole au corps des ITPE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations les meilleures.



Ségolène ROYAL